

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DE LA GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS  
ET DES COMPETENCES

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

P.V. N° 105  
Dossier N° 9

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux taux de promotion des avancements de grade – exercice 2019,

VU l'avis favorable du comité technique en date du 8 avril 2019,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- Pour l'année 2019, les taux de promotion des avancements de grade s'établissent comme suit :
- ✓ Cadre d'emplois des adjoints administratifs :
    - adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe : 72 % ;
    - adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe : 60 %
  - ✓ Cadre d'emplois des adjoints techniques :
    - adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : 60 % ;
    - adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : 60 %
  - ✓ Cadre d'emplois des attachés :
    - attaché principal : 50 %
  - ✓ Cadre d'emplois des ingénieurs :
    - ingénieur principal : 20 %
  - ✓ Cadre d'emplois des agents de maîtrise :
    - agent de maîtrise principal : 33 %
  - ✓ Cadre d'emplois des lieutenants :
    - lieutenant hors classe : 100%

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU-MILLOT